

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 15 mars 2010

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni 15 mars 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 08 mars 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	/
LA BROQUE	M. Jean Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	/
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	/	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	M. J-Louis RENAUDIN	/
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	M. Jean-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BOURG BRUCHE	M. Vincent PETERSCHMITT avait donné procuration à M. André HUNG
FOUDAY	M. Maurice GUIDAT avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
NATZWILLER	M. André WOOCK avait donné procuration à M. JB PANNEKOECKE
NATZWILLER	M. Jean Paul THORWARTH avait donné procuration à M. René PETIT
ROTHAU	M. Régis SIMONI avait donné procuration à M. Marc SCHEER
RUSS	M. François VIDRIN avait donné procuration à M. Frédéric BIERRY

Excusés : M. Francis FRERING

Assistaient à la réunion : Mesdames Marie-Paule GEORGEL, Anne-Catherine OSTERTAG, Messieurs Gilles LAMANT, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 01^{er} mars 2010,
- 3) Communications,
- 4) Fonds de solidarité : Commune de Natzwiller : Demande de subvention,
- 5) Schéma de cohérence territoriale de la Bruche : Désignation des délégués,
- 6) Admission en non valeur,
- 7) Transmission dématérialisée pour les actes soumis au contrôle de légalité,
- 8) Sportif de haut niveau : Demande de subvention,
- 9) Symposium des Géants du Nideck : Demande de subvention,
- 10) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2010

Le procès-verbal de la séance du 22 Février est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 1^{er} MARS 2010

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 351.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **17 072.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6574.

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de **2 009,20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 1 AU LOT 14

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au **Lot 14 : Menuiserie Intérieure bois** attribué à l'entreprise INTERDECOR à DABO, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **435,00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

ENTRETIEN DES BATIMENTS : HALL DE SPORTS DE SCHIRMECK : ENTRETIEN 2010

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la vérification et la maintenance des extincteurs, de l'alarme incendie, de l'éclairage de sécurité et du désenfumage du Hall de Sports de Schirmeck, à l'entreprise ELECTRO PROTECTION,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise ELECTRO PROTECTION domiciliée, 17, rue de la Forêt, 67130 SCHIRMECK,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **3 826,00 € HT**.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : MISE A JOUR :

Dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la prévention des risques professionnels, un document unique d'évaluation des risques professionnels, obligatoire pour tous les établissements, a été réalisé en 2006.

Ce document permet d'identifier :

- Les dangers et les risques associés dans chaque unité de travail,
- Les dangers et risques associés par rapport aux différentes fonctions exercées.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels à l'association EGEE, délégation Nord-Alsace, pour un montant évalué à 1 429,00 €.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : DIVERS BATIMENTS : ENTRETIEN 2010

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 15 mars 2010

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise ACKER,

- La réparation de fuites sur la gouttière et le remplacement de tuyaux de descente à la maison de la Vallée pour un montant évalué à 450.80 € HT,
- La pose de points d'eau pour l'entreprise de nettoyage pour un montant évalué à 930.00 € HT chaque bâtiment, (salle polyvalente de La Broque et Club House de Barembach,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise ACKER domiciliée, 13A, route de Strasbourg, 67130 SCHIRMECK,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **2 280,80 € HT**.

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : ACQUISITION PETIT MATERIEL

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à la société MANUTAN la fourniture à la Salle Polyvalente à La Broque de différents petits matériels et mobilier pour un montant évalué à **2 384.30 € HT**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de la société MANUTAN,

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux sera prélevée sur le programme " Salle Polyvalente La Broque ".

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11 et L. 134-3 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Vu la lettre du préfet du département du Bas Rhin notifiant à la Communauté de communes de la Haute Bruche, la dotation globale de fonctionnement comportant une part représentative de la dotation supplémentaire mentionnée au quatrième alinéa de l'article L. 2334-7 du code général des collectivités territoriales soit les communes de Barembach, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy la Roche, Fouday, Lutezlhouse, Natzwiller, Neuviller la Roche, Plaine, Ranrupt, Rothau, Russ, Saâles, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Waldersbach et Wildersbach ayant bénéficié jusqu'en 1993 de la dotation particulière versée aux communes touristiques,

Vu les arrêtés préfectoraux en dates du 16 avril 2003 et du 03 juillet 2008 classant l'office de tourisme intercommunal de la Haute Vallée de la Bruche en catégorie deux étoiles,

CONFORMEMENT aux statuts de la Communauté de Communes de la Haute Bruche et plus particulièrement au point 2.1. « Développement touristique : Mise en œuvre d'une politique de développement touristique à l'échelle de la Communauté de Communes, par convention avec l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche ».

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche a, par délibération en date du 17 Février 2003, confié les missions de service public **d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale**, à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de dénomination de commune touristique pour chaque commune ci-après désignée :

Barembach, Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy la Roche, Fouday, Grandfontaine, La Broque, Lutzelse, Natzwiller, Neuwiller la Roche, Muhlbach, Plaine, Ranrupt, Rothau, Russ, Saâles, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Waldersbach, Wildersbach et Wisches formant le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Bruche

AUTORISE Monsieur le président à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure allégée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 susvisé.

3) COMMUNICATIONS

AVANCEMENT DES CHANTIERS

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'état d'avancement des chantiers de la Communauté de Communes.

Clinique Saint Luc : La phase I du programme de travaux est achevée. L'accueil est en service depuis le 04 mars 2010. La phase II, restructuration du sous sol démarre.

Maison de Services à Saâles : Les ordres de service sont donnés aux entreprises. La démolition devrait débuter au cours du mois d'avril.

VISITE DES INSTALLATIONS DU CHAMP DU FEU :

A l'invitation des Conseillers Généraux, les Conseillers Communautaires ont pu ce samedi 13 mars 2010, prendre connaissance du :

- Bilan relatif à la 1ère saison de fonctionnement de la navette,
- Projet de démolition-reconstruction du chalet, bâtiment qui abrite les services d'intérêt général. Le projet prévoit la reconstruction du bâtiment avec une priorité donnée aux démarches haute qualité environnementale et performance énergétique.

A l'issue de cette réunion, un temps a été consacré à une visite du site et à la présentation des projets conduits par les acteurs et commerçants du Champ du Feu.

4) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE NATZWILLER : DEMANDE DE SUBVENTION.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Natzwiller,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2010/2011 :

1. Restructuration de la salle des Fêtes de la Rothaine à Natzwiller. Par délibération en date du 28 janvier 2010, le conseil municipal sollicite une aide de 75 000.00 € sur un programme de travaux estimé à 497 741.00 € HT. Les autres subventions sont évaluées à 237 000.00 €. La commune de Natzwiller apporte les 185 741.0 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 20414 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2010.

5) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA BRUCHE : DESIGNATION DES DELEGUES.

VU la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2009 relative à la création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante (50) voix pour et deux (2) abstentions,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Comité Directeur de ce Syndicat :

TITULAIRES – SUPPLEANTS :

- | | | |
|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| - Monsieur Frédéric BIERRY | Titulaire : | Délégué Schirmeck |
| o Monsieur Bernard ENCLOS | Suppléant : | Délégué St Blaise La Roche |
| - Monsieur Gérard DOUVIER | Titulaire : | Délégué Barembach |
| o Monsieur André FASSLER | Suppléant : | Délégué Wildersbach |
| - Monsieur Renaud FAUSSER | Titulaire : | Délégué Saâles |
| o Monsieur Emile FLUCK | Suppléant : | Délégué Colroy La Roche |
| - Monsieur Alain FERRY | Titulaire : | Délégué Wisches |
| o Monsieur Guy HAZEMANN | Suppléant : | Délégué Belmont |
| - Monsieur Henri GERARD | Titulaire : | Délégué Lutzelsehouse |
| o Monsieur Hubert HERRY | Suppléant : | Délégué Saulxures |

- | | |
|--|---|
| - Monsieur Pierre GRANDADAM
○ Monsieur André HUNG | Titulaire : Délégué Plaine
Suppléant : Délégué Bourg Bruche |
| - Madame Evelyne HAZEMANN
○ Monsieur Ervain LOUX | Titulaire : Déléguée Ranrupt
Suppléant : Délégué Solbach |
| - Madame Alice MOREL
○ Monsieur Pierre MATHIOT | Titulaire : Déléguée Bellefosse
Suppléant : Délégué La Broque |
| - Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE
○ Madame Christine MORITZ | Titulaire : Délégué La Broque
Suppléant : Déléguée Muhlbach S / Bruche |
| - Monsieur René PETIT
○ Monsieur Philippe REMY | Titulaire : Délégué Fouday
Suppléant : Délégué Grandfontaine |
| - Monsieur Jean Louis RENAUDIN
○ Monsieur Pierre REYMANN | Titulaire : Délégué Russ
Suppléant : Délégué Waldersbach |
| - Monsieur Marc SCHEER
○ Monsieur Albert SEILER | Titulaire : Délégué Rothau
Suppléant : Délégué Blancherupt |
| - Monsieur André WOOCK
○ Monsieur André WOLFF | Titulaire : Délégué Natzwiller
Suppléant : Délégué Neuviller La Roche |

6) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de

- **650.50 €** due au titre de créances pour la restauration scolaire des enfants de CLIS au Budget d'Action Sociale,
- **1.34 €** due au titre de régularisation sur arrondis de loyers au Budget Principal.

7) TRANSMISSION DEMATERIALISEE POUR LES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

CONSIDERANT qu'après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et six (6) abstentions

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

AUTORISE le Président à signer électroniquement les actes télétransmis

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe le contrat de souscription entre la Communauté de Communes de la Haute Bruche et Certigrefe;

8) SPORTIF DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention des parents de Cédric Beill à La Broque.

Monsieur Cédric Beill a rejoint à la rentrée 2009/2010 le pôle Espoirs de la Fédération de Course d'Orientation en V.T.T. à Fontainebleau. Il compte dans son palmarès, une première place aux Championnats de France 2009 et une troisième place aux Championnats d'Europe 2009, au Danemark. Le coût total est de **8 980,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** Monsieur Cédric Beill,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €**

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de Communes de la Haute Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2010.

9) SYMPOSIUM DES GEANTS DU NIDECK : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association « Les géants du Nideck, » pour la réalisation du nouveau symposium.

Cette manifestation se déroulera du 21 juin au 14 juillet 2010. Ce projet concerne la forêt de Wisches et finalisera l'action entreprise en 2007. L'atelier de sculpture se tiendra à la carrière de Champenay et les œuvres seront mises en place sur le sentier à Wisches.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par Trente-huit (38) voix pour, cinq (5) voix contre et neuf (9) abstentions,

DECIDE de verser une subvention de **10 000.00 €** à l'Association « Les géants du Nideck ».

AUTORISE Le Président à passer et à signer la convention à intervenir avec l'association « Les Géants du Nideck »,

Cette opération est inscrite au compte 6574 « animations commerciales, artisanales et agricoles » du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute Bruche.

10) DIVERS

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00 .